

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de CHAUMONT EN VEXIN

2, rue François de Lubersac
60110 CORBEIL-CERF
Tél. : 03 44 22 62 53
Fax : 03 44 02 76 79
mairie.corbeilcerf@wanadoo.fr

COMMUNE DE CORBEIL-CERF

***COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2015***

Etaient présents :

M Laurent CHEVALLIER
M. Luc SOENEN – M. Sylvain DUCLAY, Mme HEDOUIN Myriam adjoints
Mmes Dominique BRIL – Geneviève SZCZYSZEK – Florence ROGER- M. Michel GUILLON, M.
Cyril FLECHY, Mme Denise MINIER

Absente :

Mme Stéphanie MORIN

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLON Michel a été élu secrétaire de séance.

OBJET :

URBANISME-PLU-CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Suite à la réunion de la Commission Urbanisme du 08 avril 2015, et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à l'unanimité, de retenir l'offre du Bureau d'Etudes ESPAC'URBA 11 rue Pasteur-BP 4 à BLANGY SUR BRESLES (76340) pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du territoire communal.

**ACQUISITION DE TERRAINS RUE DU DELUGE-
REALISATION D'UN PRET DE 150 000 €**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'acquisition des terrains rue du Déluge, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 150 000 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par la Caisse d'Epargne Picardie et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : Pour financer l'acquisition des terrains rue du Déluge, la commune de CORBEIL-CERF contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant maximum de 150 000 €, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée maximum :	20 ans
Taux fixe :	1,73 %
Périodicité des échéances :	annuelle
Commission :	300 €
Sans garantie hypothécaire	

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération.

ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DU DELUGE

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Conseillers Municipaux de l'opportunité de la Commune d'acquérir un terrain de 3000 m², cadastré A 111, A 112, et A 241, situé rue du Déluge, appartenant à Monsieur YBERT et Madame BREEN.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à faire une offre d'achat à Monsieur YBERT et Madame BREEN pour l'acquisition des parcelles cadastrées A 111, A 112 et A 241, situées rue du Déluge.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Association des CORBEISSARTIENS	600 €
ACPG CATM	180 €
VMEH	170 €

COMPTABILITE – M14 – BUDGET 2015 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES (BATI ET NON BATI) POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire informe le **CONSEIL MUNICIPAL**, que suite à une erreur matérielle, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière Non Bâti.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de fixer les taux d'imposition de la façon suivante :

Taxe d'habitation	13.13 %
Taxe foncière (bâti)	23.36
Taxe foncière (non bâti)	53.41 %

AIDE A LA REALISATION D'UN BATEAU RUE DU DELUGE

Suite à la délibération prise le 12 février 2015, concernant l'accord de subventions pour l'aide à la réalisation d'un « Bateau », qui prend fin le 1^{er} janvier 2015, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'accorder une dernière subvention de **300 €**, au 23 A rue du Déluge, dernier dossier présenté en 2014.

REGROUPEMENT DE COMMUNES

La question est reportée à une date ultérieure, le Conseil Municipal souhaite réfléchir.

MAISON EN RUINE 1 CHEMIN DE LA COLLINIÈRE

Suite à l'arrêté de mise en demeure d'avoir à démolir ou réparer un bâtiment menaçant ruine du 24 septembre 2014, concernant la maison située 1 chemin de la COLLINIÈRE, cadastrée A 209, appartenant à Monsieur et Madame Gérard DEVAUX, et devant l'inactivité de ces derniers, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **DECIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'accorder une nouvelle date butoir au 1^{er} septembre 2015, pour réparer ou consolider cette ruine, après cette date cette maison en ruine sera démolie pour la sécurité d'autrui.

QUESTIONS DIVERSES

- **Grillage** : Le Conseil Municipal a pris compte de la demande de Monsieur YTASSE concernant son grillage le long du terrain de sport, et prévoit la réparation en 2016.

La séance est levée à 22 h 14.

Vu, par Nous, Maire de la Commune de CORBEIL-CERF (Oise), pour être affiché le 20 mai 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Le Maire,

Laurent CHEVALLIER

La prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas encore été fixée.

RAPPEL : toutes les réunions du Conseil MUNICIPAL sont ouvertes au public